



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 15 mars 2023

Réaffirmer le sens de nos commémorations nationales: une décentralisation des cérémonies dans les territoires en 2023

Afin de faire des cérémonies nationales un moment d'hommage et de transmission et d'en élargir le public, Patricia Miralles, secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, a décidé de décentraliser certaines cérémonies de commémorations nationales. En concertation avec les acteurs locaux et le monde associatif combattant, ces cérémonies se dérouleront dans des hauts lieux de notre mémoire nationale, liés à l'objet de la journée nationale.

Pour cette année 2023, certaines grandes cérémonies nationales, se tenant habituellement dans la capitale, se dérouleront ainsi dans toute la France, y compris dans des territoires plus ruraux. Cette décision vise à toucher et impliquer un public nouveau et en particulier les jeunes, en offrant une plus grande proximité.

La territorialisation des cérémonies doit aussi permettre d'en réaffirmer le sens en les organisant dans des lieux directement liés à la thématique de la journée commémorée. Il s'agit également d'une opportunité pour mettre en lumière les hauts lieux de notre mémoire nationale implantés sur tout le territoire, parfois moins connus.

Cette proposition avait été partagée en amont avec les différents acteurs concernés, notamment lors des travaux du groupe de travail consacré à la mémoire combattante réuni dans le cadre de la préparation de la loi de programmation militaire, en présence de représentants des associations du monde combattant et d'élus, qui avaient accueilli favorablement cette proposition.

Seront par exemple concernées :

- Le 19 mars, journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, qui se tiendra à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais) ;

- Le 30 avril, journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, qui se tiendra sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin) ;
- Le 8 juin, journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine, qui se tiendra au mémorial des guerres en Indochine de Fréjus (Var).

D'autres dates viendront progressivement s'ajouter.

Première journée nationale d'hommage se déroulant chaque année, la cérémonie nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc de ce 19 mars sera organisée dans le Pas-de-Calais, à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, haut lieu de notre mémoire nationale, où sont inhumés 40 000 soldats de différents conflits, et où se trouvent les tombes de soldats inconnus de la Grande Guerre, de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre d'Algérie.

A côté des onze journées nationales annuelles, instituées par des textes législatifs ou réglementaires, une attention particulière sera également portée aux autres cérémonies nationales s'inscrivant dans des cycles de commémorations spécifiques (80 ans de la Seconde Guerre mondiale par exemple) afin qu'elles puissent également se tenir sur tout le territoire, métropolitain comme dans les Outre-Mer.

Citation :

« J'ai la conviction que pour mieux transmettre notre mémoire, nous avons besoin d'une connexion forte avec nos territoires et les Français qui y vivent. En fonction de leur histoire, beaucoup de nos territoires peuvent accueillir ces grandes cérémonies. Et chacun de nos concitoyens doit avoir l'opportunité d'assister à une cérémonie, plus proche de chez lui. Je souhaite que ce renouvellement permette d'impliquer davantage nos jeunes et de recréer les conditions d'une véritable émulation collective autour de nos commémorations. »

Patricia Miralles, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Contact media :

Cabinet de la secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire
sedacm.communication.fct@intradef.gouv.fr

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
[09 88 67 33 33](tel:0988673333)